



Municipalité  
de  
Sainte-Jeanne-d'Arc

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le Conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a adopté le règlement suivant : *règlement 242-2022 règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable.*

Toute personne désireuse de prendre connaissance du règlement peut le faire au bureau de la municipalité, 378, rue François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc, aux heures régulières de bureau de la municipalité.

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, ce 7ième jour du mois de avril deux mille vingt deux.

Christiane Laporte, greffière-trésorière adjointe

Affiché au bureau de la municipalité le 17 mars 2022  
Publié sur le site internet de la municipalité